



Enseignant : M.I. Belaïd
 Module : CCL
 Niveau : L2 (S2)
 Durée : 1h00

Département de Français

SUJET B – Exemple type de réponse

Quelque part, nous sommes tous redevables à Homère, qui va être imité par Virgile, carrément repris par Virgile dans l'Énéide [...] et il va y avoir une fusion véritable entre les ennemis d'hier, c'est-à-dire, la Grèce antique et la Rome antique, et ça va donner une nouvelle civilisation, une impulsion à la civilisation d'aujourd'hui et ce sera le socle véritable de la civilisation occidentale.¹

- Donnez des preuves de l'empreinte gréco-romaine sur la civilisation française.

Réponse :

Pour la France, la langue française et les Français, tout vient des Grecs et des Romains :

1. La langue. Plus des trois quarts des mots de la langue française ont pour origine des mots grecques ou des mots latins.
2. Les textes de lois. Bien qu'ils proviennent majoritairement du code Napoléon, néanmoins, ce dernier repose intégralement sur le code juridique romain.
3. La philosophie et la science (ou la pensée). Platon avec son idéalisme et Aristote avec ses catégories influencèrent sérieusement l'épistémologie française, ce qui a modelé la pensée française et la mode toujours. Pour ce qui est de la science, Thalès, Pythagore et Euclide ont déterminé la manière d'aborder les mathématiques, la géométrie et l'arithmétique.
4. Les arts. L'idéal artistique français en matière d'architecture, de peinture, de sculpture, etc., a longtemps été grec et romain. L'imitation des anciens fut une occupation à plein temps tout au long des 16^{ème} et 17^{ème} siècles.
5. Enfin, la dernière preuve et non des moindres qui prouve la gravure indélébile des grecs et des romains, c'est la démocratie et le régime parlementaire. Bien que la démocratie athénienne ne ressemble que de très loin au gouvernement représentatif de la cinquième république française, il n'en demeure pas moins qu'elle fut la source du basculement français du régime royaliste au régime républicain. Même la manière d'organiser les pouvoirs avec le législatif, le juridique, l'exécutif est, quant à elle, une photocopie du modèle romain.

INTERRO

- En quoi la cosmogonie grecque est différente de la cosmogonie chrétienne ?

Réponse :

Pour ce qui est des Grecs de l'antiquité, la cosmogonie est équivalente à la théogonie. Les divinités ont créé le monde et vice versa. En d'autres termes, il n'existe pas de différence entre l'ordre cosmique et l'ordre divin dans la mesure où chaque partie existante de l'univers dérive potentiellement d'une divinité ; tout est susceptible d'être divinisé s'il est originel, s'il vient en premier, s'il est un principe. La cosmogonie grecque est donc un polythéisme anthropomorphique. Pour ce qui est de la cosmogonie chrétienne, Dieu est unique, incréé et il crée le monde. C'est une cosmogonie monothéiste.

¹ Extrait de l'intervention du Pr Saïdi Saïd (université Batna 1) à l'occasion du webinaire intitulé : « Parenthèse poétique n°1 : Initiation à la cantologie ». URL : <https://calenda.org/746841>